VILLE D'APT

(V A U C L U S E)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 28 mars 2017
19 heures 00

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

SL/DC

N° 002125

Ressources Humaines - Mise à disposition d'un agent de la Ville d'APT auprès du centre des impôts.

Affiché le :

VOTES POUR : 30

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le mardi 28 mars 2017 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 22 mars 2017, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)
ONT DONNÉ PROCURATION : M. Yannick BONNET (9e Adjoint) donne pouvoir à Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale)
ABSENTS : Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale)
La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

L'article L 135 B du Livre des procédures fiscales prévoit que les collectivités territoriales et l'administration fiscale peuvent se communiquer mutuellement les informations nécessaires au recensement des bases des impositions directes locales.

En partageant ces informations, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et la Ville souhaitent, dans le prolongement des actions entreprises par le passé, renforcer la qualité des rôles de taxe d'habitation et des taxes foncières et améliorer leur connaissance des bases d'imposition.

L'objectif de cette démarche est d'optimiser l'efficacité des opérations nécessaires à l'établissement de l'assiette des impôts locaux sur le territoire et à renforcer la coopération entre nos services.

En effet, les bases fiscales de la Ville d'APT s'érodent et nous allons étudier l'évolution de nos bases, les dégrèvements, les exonérations, les compensations.

L'agent d'enquête que nous mettons à disposition se penchera sur la réforme en cours des locaux professionnels.

Il portera un regard critique sur les classements des biens immobiliers selon les catégories fiscales et son travail permettra de proposer à la Commission Consultative des Impôts Directs des évolutions pour garantir la justice fiscale entre les aptésiens.

Il travaillera sur les constatations de vacances de biens, sur les classements fiscaux à opérer suite à des travaux d'amélioration, sur le suivi de la taxe d'urbanisme, etc.

Madame le Maire propose de mettre à disposition du SIP-SIE d'APT, un agent d'enquête toujours dans le but d'améliorer les bases de la fiscalité directe locale d'APT en matière de taxe d'habitation et de taxes foncières. Le secteur géographique traité sera celui de la ville d'APT.

Cet agent d'enquête aura accès aux locaux du centre des impôts, pendant les heures de présence du personnel DDFIP. Son travail consistera, essentiellement, à répondre, par des visites sur le terrain, aux interrogations du service sur la situation de locaux :

- Interrogations issues de listings : liste des locaux vacants par exemple.
- Interrogations ponctuelles issues de contentieux par exemple.
- Recherche d'adresses à partir de courriers revenus non distribués.

Ses interventions sur le terrain pourront également générer des demandes de réexamen de la valeur locative foncière en cas de repérage de locaux anciens (catégories 7 ou 8) rénovés ou réhabilités.

Les interrogations et les réponses ainsi que les autres informations remontées au service des impôts seront formalisées sur des fiches annotées des suites données et conservées par le service.

La mise à disposition est prévue pour une durée d'un an avec des possibilités de renouvellement, à compter de la semaine du 3 Avril 2017, à raison de 2.5 jours par semaine.

LE CONSEIL À L'UNANIMITÉ

Autorise, Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent d'enquête auprès du centre des impôts et plus précisément du service des impôts des particuliers et des entreprises d'APT à compter du 3 Avril 2017 pour une durée d'un an avec des possibilités de renouvellement, à raison de 2.5 jours par semaine.

Autorise, Madame le Maire à signer une convention de mise à disposition avec le centre des impôts ainsi que tout autre document venant en application de la présente délibération.

Dit, que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI